

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2019

Le onze juin deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LEBER Sophie, VANIER Pascaline
MM., FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme LAVILLE REVET Géraldine donne pouvoir à M. REVOL Philippe
Mme OUTURQUIN Béatrice donne pouvoir à Mme BELLET Florence
MME MARRO FREVAL Corinne donne pouvoir à M. JOUTEL Yves
M. MALO Jean Marc donne pouvoir à Mme LEBER Sophie

Absent(s) : Mmes BELLANGER Nadine, HAUGUEL Stéphanie, MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard

soit 18 votants

Secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 13 juin 2019

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Autorisation à signature d'une convention avec l'EPF inhérente à la zone de la Briqueterie

Le conseil municipal valide l'intervention de l'EPF de NORMANDIE sur le site de la Briqueterie dans le cadre du fonds friche.

La mission confiée

✓ comprend un diagnostic sur la pollution des sols, un diagnostic faune / flore, une actualisation de l'étude de faisabilité paysagère réalisée en janvier 2018 par l'atelier Plan et Terre.

✓ fixe une enveloppe maximale de 35 000 € HT, dont 35 % sont pris en charge par la Région Normandie et 45 % par l'EPF. La somme prise en compte par la commune se réduit à 20 % de la dépense soit 7 000 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention liant la commune et l'EPF de Normandie.

Question n° 2 : Renouvellement du bail du presbytère

Monsieur le Maire rappelle le montant du loyer de 945 € par an. Il propose une réévaluation du loyer à 1200 € par an.

Certains élus considèrent cette augmentation trop importante, d'autres s'appuient sur un montant inférieur au prix des loyers proposés sur Goderville.

Après discussion,

par 10 voix, les élus autorisent Monsieur le Maire à signer avec l'Association Diocésaine du Havre, un nouveau bail pour la location du Presbytère sis à Goderville, 6, rue du Vieux Château pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} Juillet 2019, moyennant un loyer forfaitaire fixe de 1 200 € par an.

Votent contre Mmes Leber, Vanier, Marro-Freval, MM. Joutel et Malo.

S'abstiennent Mmes Bellet, Laville-Revet, M. Revol.

Question n° 3 : Autorisation à signature de conventions de mise à disposition de personnel communal et de la nacelle:**Le conseil municipal**

valide le principe de mise à disposition de M. Gilles Le Gouic et du camion nacelle, étant entendu que priorité sera donnée aux tâches pour le besoin de la commune de Goderville,

fixe le remboursement par heure de mise à disposition,

✓ à 25 € pour le camion nacelle

✓ au taux horaire de l'agent au moment de la mission accomplie,

autorise M. le Maire à signer tout acte lié à cette mise à disposition.

Question n° 4 : Taxe d'aménagement : examen de la mise en place d'une exonération sur les abris de jardin :

Considérant la forte hausse de la valeur forfaitaire au m2 servant au calcul de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin au 1er janvier 2019,

Considérant la volonté de suivre au plus près les constructions de ce type,

le conseil municipal décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable, à compter du 1er janvier 2020.

Question n° 5 : Détermination de la longueur de voirie communale:

Après information de la Préfecture, le conseil municipal incorpore dans la voirie communale les parkings publics ouvert à la population. La longueur de voirie est donc arrêtée à 30 223 mètres linéaires.

Question n° 6 : Tarif de cantine et de garderie pour la rentrée scolaire de septembre 2019:

Le conseil municipal fixe les tarifs de cantine pour la rentrée scolaire 2019 de la façon suivante :

✓ pour les enfants de l'école maternelle 3.27 €

✓ pour les enfants de l'école élémentaire 3.78 €

✓ pour les maîtres et autres adultes 5.43 €

soit une augmentation de 1.5 %.

Par contre, **les tarifs de garderie périscolaire restent inchangés.** (tarif inchangé depuis la rentrée 2017).

Question n° 7 : Acquisition d'une parcelle de terrain située basse rue de Crétot:

Dans un souci de répondre à la réglementation en vigueur de défense incendie dans les hameaux,

Le conseil municipal décidé d'acquérir la parcelle ZE 42(sise basse rue de Crétot) appartenant à M. et Mme Jadot pour l'euro symbolique, **prend à sa charge les frais notariés** liés à cette cession et les frais d'entretien de cette réserve supportés par M. et Mme Jadot sur l'année 2018. Ainsi, la collectivité remboursera la somme de 600 € à M. et Mme Jadot.

Question n° 8 : Examen d'un avant-projet d'éclairage public proposé par le Syndicat Départemental d'Energie:

Le Conseil Municipal adopte l'avant-projet d'éclairage public du Syndicat Départemental d'Energie consistant à remplacer

✓ des lanternes existantes par des dispositifs LEDS (rue Raymond Lecourt, rue de la Marnière, rue des Prairies)

✓ un mât accidenté rue des Pinsons.

Le financement de cette opération est arrêté de la façon suivante :

- ✓ Coût des travaux : 9 034.60 € TTC
- ✓ Participation du SDE 5 825.33 €
- ✓ Participation de la commune 3 209.27 € (TVA comprise).

Question n° 9 : Composition du conseil communautaire pour le prochain mandat électoral:

Pour le prochain mandat électoral, les conseillers municipaux

se prononcent favorablement à une recomposition de l'organe délibérant du conseil communautaire **selon un accord local,**

décident de fixer, à 42 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes « Campagne de Caux », réparti comme suit :

GODERVILLE	7 sièges
BRETTEVILLE DU GRAND CAUX	3 sièges
BREAUTE	3 sièges
SAINT SAUVEUR D'EMALLEVILLE	2 sièges
ECRAINVILLE	2 sièges
MANNEVILLE LA GOUPIL	2 sièges
BEC DE MORTAGNE	2 sièges
VATTETOT SOUS BEAUMONT	2 sièges
SAINT MACLOU LA BRIERE	2 sièges
ANNOUVILLE VILMESNIL	2 sièges
AUBERVILLE LA RENAULT	2 sièges
GRAINVILLE YMAUVILLE	2 sièges
SAUSSEUZEMARE EN CAUX	2 sièges
DAUBEUF SERVILLE	1 siège
VIRVILLE	1 siège
HOUQUETOT	1 siège
GONFREVILLE CAILLOT	1 siège
MENTHEVILLE	1 siège
TOCQUEVILLE LES MURS	1 siège
BORNAMBUSC	1 siège
BENARVILLE	1 siège
ANGERVILLE BAILLEUL	1 siège.

**Question n° 10 :Participation au fonds départemental d'aide aux jeunes pour l'année 2019:
Le conseil municipal vote la participation sollicitée par le Département à 0.23 €
par habitant soit une somme de 665.62 € pour l'année 2019.**

Séance levée à 19 heures 20

Extraits de délibérations adressés à la SOUS -PREFECTURE

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 71

➤ *Autorisation à signature d'une convention avec l'EPF inhérente
à la zone de la Briqueterie*

QUESTION N° 2REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 72

➤ *Renouvellement du bail du presbytère*

QUESTION N° 3REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 73

➤ *Autorisation à signature de conventions de mise à disposition
de personnel communal et de la nacelle*

QUESTION N° 4REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 74

➤ *Taxe d'aménagement : examen de la mise en place
d'une exonération sur les abris de jardin*

QUESTION N° 5REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES75 à 77

➤ *Détermination de la longueur de voirie communale*

QUESTION N° 6REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 78

➤ *Tarif de cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2019*

QUESTION N° 7REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 79

➤ *Acquisition d'une parcelle de terrain située basse rue de Crétot*

QUESTION N° 8REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 80

➤ *Examen d'un avant-projet d'éclairage public proposé
par le Syndicat Départemental d'Energie*

QUESTION N° 9REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGES81 à 83

➤ *Recomposition du conseil communautaire pour le prochain
mandat électoral*

QUESTION N° 10REGISTRE DES DELIBERATIONS PAGE 84

➤ *Participation au fonds départemental d'aide aux jeunes
pour l'année 2019*